

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1381

présenté par

Mme Descamps, M. Mathiasin, M. Saint-Huile et M. Taupiac

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, supprimer le nombre :

« 50 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa tel que rédigé décrit précisément les personnels concernés par la formation accélérée proposée. Il est possible que ce nombre change au cours du temps, et que professionnels soient plus nombreux que les 50 000 mentionnés. C'est pourquoi le présent amendement propose de supprimer nombre de 50 000.